

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2016

Présents : Philippe GARTISER, Gabrielle ENSMINGER, Véronique HEIM, Laurent HENRY, Christian HUFSCMITT, Richard KIEFFER, Isabelle LAGUNA, Jean-Charles LAMBERT, Marie-Claude LEMMEL, Jean-Marc REINMANN.

Excusés : François LUTZ (pouvoir à Philippe GARTISER), Andrée VOITURIER (pouvoir à Richard KIEFFER).

Absents : Pascal BAUER, Madeleine HEITMANN, Claude SCHMID.

1. AMÉNAGEMENT FONCIER

Considérant que la commune et ses agriculteurs ont pris des mesures en vue de la réintroduction du hamster sur des parcelles au sud du ban communal, le conseil municipal demande des réajustements de la ZPS (zone de protection stricte) modifiée, en projet.

Le secteur est du village correspond à une zone à enjeux pour la commune en termes d'extension urbaine qui sera prise en compte dans l'élaboration du PADD et du PLUi du Kochersberg qui démarrent. Sur ce secteur, les terriers pris en compte sont des terriers anciens datant de 2008. De plus, il y a une erreur matérielle sur le périmètre de la ZPS proposée qui intègre une parcelle déjà urbanisée.

Le conseil municipal demande la réduction du périmètre au sud de Stutzheim pour tenir compte d'une portion de la zone agricole constructible sur laquelle un projet d'implantation d'activité horticole est à l'étude. Sur ce secteur, le seul terrier repéré date de 2009.

Pour permettre une meilleure continuité écologique et tenir compte des noyaux de population les plus importants où l'habitat du hamster serait moins fragmenté le conseil municipal propose d'agrandir le périmètre de la ZPS au sud-ouest, avec rétablissement partiel de l'ancien périmètre excluant toutefois quelques parcelles en limite directe de zone urbanisée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à 9 voix pour et 1 abstention,

DEMANDE l'ajout à l'ouest, zone Ai, des parcelles suivantes :

Section 20 : du 24 au 40, 56 à 66, 69, 46, 45, 44, de 73 à 98, 245, 235, de 24 à 33, 106 à 129, 238, 228, 224, 198 à 222, 197, 296 à 298, 195,

Section 21 : 62, 305, 304, 130 à 135, 307, 308, 327, 136, 280, 137, 138, 146, 312, 145, 144, 143, 311, 142, 141, 281, 140, 139,

DEMANDE le retrait du projet de périmètre de ZPS des parcelles suivantes en tant que « défavorable urbain » :

- En limite ouest de Stutzheim :

Section 20 : 279, 275, 191, 190, 280, 293, 76, 187, 186, 185, 183, 281, 292

Section 1 : 172, 80, 166

- Au sud de Stutzheim, en Ac1 :

Section 24 : de 23 à 34

Section 25 : de 44 à 49, 206, 199, 197, 198, 179, 215, 217, 35, 213, 211, 36, 33, 32, 34, 31, 106, 104, 102, 99

- A l'est :

Section 13 : 203, de 77 à 79, 119, 118, 114, 115, 116, 117

Section 2 : 227, 27, 145, 6, 156, 9, 10, 11, 12, 101, 14, 16, 27

Section 25 : 223, 1, 72

2. CRÉDIT RELAIS

M. le Maire expose au conseil municipal que, les travaux de la salle des Loisirs et d'aménagement de l'entrée de Stutzheim étant achevés, la commune doit désormais payer simultanément toutes les factures afférant à ces projets. Des subventions ont été accordées par divers prestataires mais seront versées ultérieurement. La commune doit donc avancer une partie des dépenses sur ses fonds propres qui ne suffisent pas à couvrir l'ensemble des factures avant le versement des subventions.

Plusieurs options sont possibles : l'ouverture d'une ligne de trésorerie ou le recours à un crédit-relais.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE l'ouverture d'un crédit-relais auprès du Crédit Mutuel d'Oberhausbergen, d'un montant de 172 000 €, pour une période d'un an, au taux de 0,30 % fixe ;

AUTORISE le Maire à signer tout document y afférant.

3. DÉCISION MODIFICATIVE N°2

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

MODIFIE les crédits votés au budget primitif 2016 comme suit :

FONCTIONNEMENT		
<u>DEPENSES</u>		
Article	Libellé	DM 2
615221	Entretien et réparation de bâtiments publics	- 2 359,00 €
6261	Frais d'affranchissement	1 000,00 €
6288	Autres services extérieurs	100,00 €
Total 011 : Charges à caractère général		- 1 259,00 €
6218	Autre personnel extérieur	225,00 €
6455	Cotisations pour assurance du personnel	3 584,00 €
Total 012 : Charges de personnel et frais assimilés		3 809,00 €
66111	Intérêts réglés à l'échéance	2 000,00 €
Total 66 : Charges financières		2 000,00 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		4 550,00 €

<u>RECETTES</u>		
Article	Libellé	DM 2
70311	Concessions dans les cimetières	1 850,00 €
7478	Participations d'autres organismes	2 700,00 €
Total 74 : Dotations, subventions et participations		4 550,00 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		4 550,00 €

INVESTISSEMENT		
<u>DEPENSES</u>		
Article	Libellé	DM 2
10223	T.L.E.	417,00 €
Total 10 : Dotations, fonds divers et réserves		417,00 €
1641	Emprunts	43 000,00 €
Total 16 : Emprunts et dettes assimilées		43 000,00 €
2031	Frais d'études	- 20 160,00 €
2051	Concessions et droits similaires	4 350,00 €
Total 20 : Immobilisations incorporelles		- 15 810,00 €
2151	Réseaux de voirie	51 000,00 €
Total 21 : Immobilisations corporelles		51 000,00 €
4581	Opérations sous mandat	- 76 800,00 €
Total 4581 : Opérations sous mandat		- 76 800,00 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		1 807,00 €

RECETTES		
Article	Libellé	DM 2
1321	Etat et établissement nationaux	- 41 173,00 €
1322	Régions (non amortissable)	14 980,00 €
1341	Dotation d'équipement des territoires ruraux	- 67 200,00 €
Total 13 : Subventions d'investissement		- 93 393,00 €
1641	Emprunts et dettes assimilées	172 000,00 €
Total 16 : Emprunts et dettes assimilés		172 000,00 €
4582	Opérations sous mandat	- 76 800,00 €
Total 4582 : Opérations sous mandat		- 76 800,00 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		1 807,00 €

4. ENCAISSEMENT DE CHEQUES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE M. le Maire à procéder à l'encaissement de deux chèques :

- 7,88 € d'Orange, en remboursement d'un trop versé,
- 2 160 € de Réseau GDS suite à la mise en service du chauffage de la salle des Loisirs.